

Justificatif généré le 25/11/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 25/11/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/643688
N° d'annonce : 643688

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

KARMAMA

Forme : Société par actions simplifiée

Siège : 21 rue Greneta, 75002 PARIS

Capital : 10.000 €

Objet : La Société a pour objet, en France et dans tous pays, la fabrication de menus, la préparation de repas, la livraison de repas à domicile, la livraison de repas à un endroit définit par un contrat conclu avec le client, la vente de denrées et produits alimentaires, prestation de traiteur, prestation de conseil en matière de nutrition et hygiène de vie, offre de contenus en lien avec la santé, la pratique sportive et la nutrition.

Durée : 99 ans

Présidente : Héloïse GUILLEMOT – 21 rue Greneta, 75002 Paris

Admission aux assemblées d'associés et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut céder ou transmettre librement ses actions par virement de compte en compte.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

Pour avis et mention, La Présidente

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeJThUanW

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJThUanW>

